

CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n°2024/05/14-19-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 14 mai 2024, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
Vu les Statuts du Service commun d'action sociale d'Aix-Marseille Université et notamment son article 5-2,

Considérant que l'ensemble des Conseils centraux ont été renouvelés complètement en novembre 2023,

Considérant qu'il convient en conséquence de procéder à la désignation du représentant du Conseil d'administration récemment renouvelé au Conseil de gestion du Service commun d'action sociale de l'établissement,

Considérant la candidature en séance de Monsieur Nicolas HOLZMANN,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

DECIDE :

OBJET : Désignation du représentant du Conseil d'administration au Conseil de gestion du Service commun d'action sociale (SCASC)

Article unique :

DESIGNE Monsieur Nicolas HOLZMANN en qualité de représentant du Conseil d'administration au Conseil de gestion du Service commun d'action sociale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 20

Membres représentés : 12

Fait à Marseille le 14 mai 2024

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

